N° 321 — 25e Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Lundi 17 Novembre 1913

RÉDACTION :
ROUBAIX, rue Daubenton, 28.
TOURCOING, 5 bis, rue Nationale

PRIX DES ABONNEMENTS :
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

SIÈGE ADMINISTRATIF :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(TÉLÉPHONE N° 17)

LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille et dans toutes les Agences de Publicité.

Concours de Mots

DU

"PROGRÈS DU NORD"

Avis Important

Tous les numéros du PROGRÈS DU NORD contenant les renseignements relatifs au

CONCOURS DE MOTS

et les seize

premiers bons parus

sont en vente, au prix ordinaire, dans nos bureaux et chez tous nos dépositaires.

Retenez bien ceci :

Aucune réponse ne doit nous être adressée avant que tous les bons de concours aient paru dans le journal.

AUJOURD'HUI :

Lisez le 17e Feuilleton

DE

La Bande Rouge

Reconstituez le 17e mot

Découpez le 17e bon

Notre 1er prix

2,500 FRANCS

dans un coffre-fort Fichet

LES INONDATIONS

La Saône a atteint hier matin, à Mâcon, 3 m. 50 au-dessus de l'étiage. Par suite de cette montée rapide, les riverains ont dû débarrasser leurs caves, faire des barrages de fortune pour se protéger. La rivière s'étend à l'heure qu'il est dans les plaines de la Bresse sur une longueur de plus de quatre kilomètres. Les villages de Replonges, Manziat, Saint-Romain, Feillens, Ozan, St-Laurent, Grièges, sont cernés par les eaux. Des récoltes ont été emportées ; presque tous les blés sont sous l'eau. Certaines habitants du quartier des Prairies sont bloqués par l'inondation et la nourriture leur est portée en bateau. La pluie continue à tomber. La montée horaire de la Saône est de deux centimètres. L'inquiétude est générale chez les riverains qui travaillent nuit et jour à circonscrire le désastre.

ECHOS

Téléphone et T. S. F.

Un problème à résoudre pour les électriciens.

Une dépêche d'Ottawa dit que l'on s'est aperçu, sur la ligne du Canadian Pacific Railway, que les fils du téléphone reproduisaient — on ne dit pas comment — les télégrammes sans fil émanant d'un navire qui annonçait son arrivée prochaine à San-Francisco.

La dépêche ajoute que ce phénomène éveille une vive curiosité chez les électriciens.

Nous le croyons sans peine.

Au dossier du pacifisme

Certes, il n'est pas un homme de cœur qui ne suive avec sympathie les efforts, même maladroits, des apôtres du pacifisme. Hélas ! lorsqu'on veut envisager l'émouvante question de la guerre, non du point de vue philosophique, mais du point de vue réaliste, on est bien obligé quoi qu'il en coûte à notre sensibilité, d'aboutir à cette conclusion pessimiste : toute tentative vers la paix justifie le nécessité où nous sommes d'être toujours de mieux en mieux armés pour la guerre.

Voyez ce qui est advenu du récent geste de M. Winston Churchill, ministre d'Angleterre. Avec une générosité qui semblait prendre sa source dans les eaux limpides de l'idéalisme, mais qui, en réalité, obéissait à des motifs d'ordre pratique, M. Churchill a tendu à l'Allemagne le rameau d'olivier et a offert à sa rivale de limiter dans la même proportion qu'elle, le construction de ses cuirassés.

Je le répète — car il ne faut pas laisser s'accréditer des légendes poétiques dont la fin malheureuse décourage toujours ceux qui s'en grisèrent — l'initiative du ministre anglais était plus bablie qu'autre chose. L'Angleterre — comme nous — souffre du poids toujours plus lourd des dépenses militaires, mais ce qu'elle craint par dessus tout, c'est d'être obligée, si le nombre des cuirassés continue à augmenter, de recourir au service obligatoire, lequel lui donnerait sans doute les équipages dont elle a besoin, mais qui affaiblirait gravement, dans le domaine industriel, sa puissance de production. D'autre part, il est avéré que l'armement naval de l'Allemagne ne tardera pas à être proportionnellement plus considérable que l'armement naval de la Grande-Bretagne, en sorte que si Berlin acceptait les propositions de Londres, c'est Londres qui ferait une bonne affaire et Berlin une mauvaise. On le voit l'Angleterre ne rêve de pacifisme que dans la mesure où le pacifisme sert ses intérêts.

Le gouvernement allemand ne s'y est pas trompé. Une note officieuse a envoyé promener en son temps, avec une aimable politesse, ce ministre roublard qui savait si bien vêtir l'égoïsme avec le manteau de la générosité, et la presse tantonne, raillant et s'indignant tour à tour, a affirmé une fois encore la volonté de son peuple qui est de dominer les autres peuples.

L'aventure de M. Churchill ne suffirait-elle pas à nous arracher nos illusions ? Celle de M. Hervé pourrait, en ce cas, être utilement évoquée. M. Hervé a publié récemment un livre dans lequel il développe cette idée que, pour opérer un rapprochement franco-allemand, il faut que la question d'Alsace-Lorraine soit réglée par un compromis honorable pour la France autant que pour l'Allemagne.

Que pensent de cette proposition — je ne dis pas les Allemands, car je veux faire la partie belle à la noble thèse du pacifisme — mais ceux des Allemands qui, à en croire M. Jaurès et ses amis, noue paraissent le mieux disposés envers la France, j'ai nommé les socialistes ? Leur journal officiel va nous l'apprendre. Le livre de M. Hervé ayant été traduit en allemand, le *Vorwaerts* le commente et le juge. Il le commente sans tendresse, il le juge sans sympathie.

Pour le *Vorwaerts* — organe de la Social-Démocratie d'Allemagne, la question d'Alsace-Lorraine n'a qu'une importance relative. Si elle prend tant d'importance aux yeux de M. Hervé c'est que M. Hervé est un idéologue. « La source de toutes les erreurs d'Hervé est l'idéologie, déclare le *Vorwaerts*. C'est exactement comme au temps où il préconisait l'insurrection armée à tout prix en présence de la déclaration de guerre ; il méconnait les racines matérielles des choses. »

Idéologue, ajoute le même journal, M. Hervé fait du « sentiment » et propose pour cimenter une entente franco-allemande des moyens « tout à fait utopiques ».

Eh quoi ! M. Hervé voudrait que l'Allemagne se sépare de l'Alsace-Lorraine contre certaines compensations et que l'Alsace-Lorraine devienne une République autonome ? Le *Vorwaerts* en perd la respiration et nous déclare tout net que non seulement la bourgeoisie allemande, mais le prolétariat allemand, s'opposeraient à ces folies : « Même la social-démocratie allemande a jusqu'ici toujours affirmé — par la bouche de Bebel en 1893, par celle d'Auer en 1895 — qu'après des dizaines d'années écoulées, la revision de l'histoire n'est pas une question qui saurait fixer son attention ; on pourrait même discuter si, après un demi-siècle d'union, les deux pays ne sont pas si intimement liés au point de vue économique qu'une brusque séparation n'y amènerait pas une grande perturbation. » Et revenant au projet de M. Hervé tendant à ériger l'Alsace-Lorraine en République autonome, le *Vorwaerts* ajoute : « ce plan de bas mequignonnage serait-il réalisable, ce qui n'est pas le cas, que la social-démocratie ne saurait s'y opposer avec assez de vigueur ! »

Conclusion : « dans son essai de passer de l'antimilitarisme utopique à la politique réaliste social-démocratique, Hervé se retrouve dans le même posture qu'avant : la tête en bas, les jambes en l'air, c'est-à-dire en pleine utopie ».

Le lecteur se demandera si, après avoir démoli de si beaux rêves pacifiques, le *Vorwaerts* veut bien nous dire quelles sont les intentions des socialistes allemands ? Parfaitement, le *Vorwaerts* a une solution. Elle est sublime. L'Alsace-Lorraine deviendrait la République d'Alsace-Lorraine, mais... mais la République d'Alsace-Lorraine continuerait à appartenir à l'Allemagne. J'ai idée qu'en écrivant ça le *Vorwaerts* a voulu se payer la tête de M. Hervé en particulier et des socialistes français en général.

Quoi qu'il en soit, l'organe de la Social-Démocratie allemande, en exposant si brutalement l'état d'esprit de nos voisins au lendemain même du jour où le gouvernement du Kaiser repoussait énergiquement les propositions de M. Winston Churchill, nous rend un signalé service. Il fortifie les Français dans leur antipathie contre les théories détestables de nos socialistes unifiés. Il montre aux Français que s'allier avec les ennemis de la patrie ce serait commettre, par complicité, un crime contre la patrie.

MARTIN-MAMY.

P. S. — J'avais fait l'honneur à l'unifié Ghesquière de le photographier lui dans une attitude de démagogue. S'étant reconnu dans le portrait, que j'avais cependant flatté de mon mieux, M. Ghesquière s'est trouvé laid et pour essayer sans doute de s'embellir, il m'injurie, non sans m'avertir que ne se bellant point, il trouverait tout naturel que je l'injurie à mon tour !

Je remercie vivement M. Ghesquière de sa délicate attention. Je le remercie également d'avoir bien voulu projeter quelque lumière sur sa conception de la lutte de classe. Pour lui, on le voit, la société se divise en deux catégories : dans l'une se groupent les gens bien élevés ; je tiens à honneur d'y garder ma place. Dans l'autre se groupent les individus grossiers : M. Ghesquière s'y est placé de lui-même. Je l'y laisse.

J'ajoute que M. Ghesquière, connaissant mon adresse, il lui sera loisible, s'il a un sursaut de dignité, de me le faire savoir. Je n'aime pas déranger mes amis pour rien.

M.-M.

L'Escadre Française en Orient

Le ministre de la Marine vient de prescrire au vice-amiral Boué de Lapeyrère, commandant en chef, de se rendre auprès de Mehmed V, durant le séjour que la première escadre doit effectuer à Vourla, du 21 au 27 novembre.

Cette mesure est conforme à la tradition selon laquelle les commandants d'escadre croisant dans les eaux ottomanes, à proximité de la capitale, font au sultan une visite de courtoisie.

Une dépêche datée de Beyrouth, reproduite dans la presse d'hier matin, relate que l'escadre française, commandée par l'amiral Boué de Lapeyrère en quittant Beyrouth pour Caïffa, aurait défilé devant le torpilleur « Hussard », à bord duquel se trouvait le patriarche maronite.

Aucun renseignement n'est parvenu au département de la marine à ce sujet. L'amiral Boué de Lapeyrère a dû certainement observer le cérémonial tel qu'il a été pratiqué d'une façon continue par tous les commandants des bâtiments en croisière dans le Levant, c'est-à-dire qu'il est probable que l'amiral de Lapeyrère a simplement fait saluer par le « Voltaire » le patriarche maronite, chef religieux, mais qu'il n'a pas fait défiler l'escadre devant lui.

Vient de paraître :

L'Almanach du Progrès du Nord

pour 1914

Questions d'Economie Sociale

LE CRÉDIT au petit commerce et à la petite industrie

IV

Divers projets ont pris naissance soit au Parlement, soit parmi les intéressés, pour organiser le crédit mutuel industriel et commercial. M. Gerreau, secrétaire de la confédération des groupes commerciaux et industriels de la France, est l'auteur du projet le plus étatiste. Ce projet comporte un office national de crédit mutuel et commercial qui aurait pour attributions de faire des opérations d'escompte et de consentir des prêts, des Conseils d'escompte seraient constitués dans chaque département, leurs membres seraient nommés par le Préfet ; les demandes de crédit leur seraient adressées et ils statueraient à charge d'appel devant le Préfet et de recours devant un Conseil supérieur.

AUTRES COMBINAISONS

Les autres projets réduisant l'intervention de l'Etat, certains d'entre eux prévoient cependant un établissement central plus ou moins étroitement sous sa dépendance. C'est ainsi que dans le projet Codet de 1907, il était prévu trois sortes d'organisme : des sociétés de crédit mutuel constituées par des commerçants, des caisses régionales et une Banque centrale dotée d'une avance de 40 millions. Un autre système supprimait toute banque centrale et envisageait la création de caisses locales endossant les billets souscrits par leurs membres et de caisses régionales qui feraient en outre du crédit à long terme. Le concours de l'Etat aurait été temporaire ; ceci revenait à calquer l'organisation du Crédit agricole, or, deux reproches sont faits à ce dernier : l'abus du renouvellement des prêts et la tendance regrettable, chez beaucoup de sociétés de crédit agricole, à considérer comme des dons les avances temporaires que leur a consenties l'Etat. D'autre part, en matière de crédit agricole, il est relativement facile de connaître l'état des affaires et la solvabilité de chacun, or, il en est tout autrement quand il s'agit du commerce ou d'industrie, aussi semble-t-il nécessaire de considérer d'abord et à part la question du crédit à court terme.

LES SOCIÉTÉS DE CAUTIONS MUTUELLES

Ces sociétés, librement constituées par des industriels et des commerçants, vivant les uns près des autres, ayant confiance dans leur honorabilité et leur solvabilité réciproques, auraient pour objet l'aval et l'endos des effets de commerce et des billets souscrits ou endossés par leurs membres, à raison de leurs opérations professionnelles ; elle ajoutent au crédit personnel de chaque souscripteur le contrôle de la société. En Autriche ce sont les banquiers qui ont montré aux industriels et aux commerçants que leur intérêt était de se grouper en associations qui, en ajoutant aux garanties ordinaires celles d'un fonds social, permettraient à leurs membres d'obtenir plus facilement du crédit. C'est ainsi que se sont formées les sociétés de crédit autrichiennes ; elles n'opèrent pas ordinairement avec leurs capitaux, mais procèdent au réescompte. Telle est, par exemple, la société viennoise de crédit pour l'industrie et le commerce qui entretient des relations étroites avec la banque Kreditinstalt ; de même, en Bohême, la Zivnostenske Danka de Prague a fondé des associations de crédit, soit entre des caisses d'avance de nature coopérative, soit entre particuliers.

Au-dessus des sociétés de caution mutuelle se placeraient les Banques populaires, et d'après quelques-uns, au sommet, une Banque centrale de crédit mutuel. Pour le moment le plus important est de créer de petits groupements à faible rayon, le moment venu il sera facile d'examiner le meilleur moyen de les fédérer. L'intervention de l'Etat se manifesterait par la simplification des formalités, par la concession d'immunités fiscales, par l'allocation d'une dotation prélevée sur l'avance de 20 millions versés au Trésor, par la Banque de France en vertu de la convention du 11 novembre 1911.

LES COOPÉRATIVES DE PRODUCTION

L'Etat s'est préoccupé de bonne heure, en France, de fournir aux sociétés coopératives de production une partie des capitaux qui leur étaient nécessaires. En 1848 l'Assemblée nationale ouvrit, à ce sujet, un crédit de trois millions, destiné à être distribué aux sociétés ouvrières sous forme de prêts remboursables par annuités en 20 ans ; cette initiative n'eut pas les résultats escomptés. Depuis 1893, un crédit est inscrit annuellement au budget pour encouragement aux associations coopératives ouvrières de production et de crédit. A l'origine il était de 140.000 francs, en 1911 il a atteint 375.000 francs.

Employé d'abord en subventions à fonds perdus, il est, depuis 1902, utilisé pour accorder des prêts remboursables par l'intermédiaire de la Banque coopérative des associations ouvrières de production, créée grâce au legs Moigneu qui a fourni les 500.000 francs nécessaires à son fonctionnement initial. Les sommes remboursées sont réemployées à de nouveaux prêts ; le montant de ces remplois est passé de 6.000 francs en 1904 à 164.000 francs en 1911. Au 31 décembre 1911, les prêts consentis par la Banque coopérative atteignaient 1.559.000 francs, les recouvrements effectués s'élevaient à 649.490 francs, les sommes irrécouvrables montaient à 25.949 francs.

L'Etat a en outre, par la loi du 20 juillet 1866, autorisé les Caisses d'épargne à employer une partie de leur fortune personnelle en prêts locaux, notamment en prêts aux sociétés coopératives de crédit ou à la garantie des opérations d'escomptes de ces sociétés.

L'initiative privée est également venue en aide aux associations ouvrières, à côté du legs Moigneu, dont nous venons de parler, il importe de citer le legs Rampal, montant à 1.411.662 francs, fait à la ville de Paris pour être employé à constituer des prêts à intérêt aux associations ouvrières constituées en sociétés coopératives.

Au 1er janvier 1912, il y en avait 496 groupées en trois fédérations : la Chambre consultative des associations ouvrières de production, fondée à Paris en 1886, la Bourse des coopératives socialistes de France, à Paris et la fédération régionale des associations ouvrières de production instituée à Lyon, en 1894.

Quant aux coopératives de consommation, on en comptait 3094 en 1912, groupant 851.634 membres, faisant un chiffre annuel d'affaires de plus de trois cents millions.

Louis DUTROY.

LE DÉPART DE M. KOKOVTZOF

M. et Mme Kokovtzof ont quitté Paris hier à 1 h. 45.

De nombreuses personnalités politiques étaient venues saluer avant son départ le président du conseil des ministres de Russie.

On remarquait sur le quai de la gare du Nord : MM. Berthou, Klotz, Charles Dupuy, Isvolsky, ambassadeur de Russie à Paris, Krupinski, ambassadeur de Russie à Rome, Paul Doumer, William Martin, chef du protocole, les administrateurs de la Compagnie du Nord, etc.

De superbes violettes de Parme ont été remises à Mme Kokovtzof.

Contre les Longues Coupes

Le vote du Sénat est mal accueilli dans le Bassin houiller du Pas-de-Calais

Vote de la grève aux mines de Dourges. — Menaces de cessation de travail dans les autres concessions

Le Vieux Syndicat avait décidé, comme nous l'avons dit, d'organiser dimanche des réunions dans le bassin houiller du Pas-de-Calais, pour protester contre les longues coupes, à la veille de la quinzaine de Sainte Barbe. Comme bien on pense, il y fut question de la loi de huit heures votée par le Sénat. Les ouvriers sont loin de lui réserver bon accueil. Ils s'élèvent contre les 150 heures de dérogations accordées aux Compagnies au moment où ils protestent contre les longues coupes.

Dans la plupart des réunions, des ordres du jour furent votés demandant d'user de tous les moyens pour faire prévaloir la façon de voir des mineurs et d'aller même jusqu'à la grève.

A Hénin-Liétard, les ouvriers, sans attendre le mot d'ordre du Vieux Syndicat, ont décrété la grève.

Voici les renseignements qui nous parviennent des divers points du bassin :

Aux Mines de Dourges

Samedi soir, les délégués de la section syndicale décidèrent de présenter à la réunion du dimanche un ordre du jour réclamant la grève. Dimanche, à une heure, salle Damiens, à la Maison du Peuple, M. Colbaert, secrétaire du Vieux Syndicat, prit la parole. Il expose les inconvénients de la loi votée vendredi dernier et énumère les doléances des mineurs, devant un auditoire de 600 personnes. L'ordre du jour rédigé samedi soir ne fut même pas lu, les mineurs, à main levée, acclamèrent la grève pour lundi matin.

Aux Mines de Marles

A Auchel, les mineurs venus entendre M. Desrumeaux, chef du contentieux du Vieux Syndical, décidèrent de protester contre la loi votée par le Sénat et de demander au conseil d'administration du Vieux Syndicat et au conseil de la Fédération Nationale des Mineurs de bataille de tenter par tous les moyens, même en recourant à la grève, de faire aboutir les revendications des mineurs résolus à ne plus faire de longues coupes.

Aux Mines de Courrières

A Sallaumines, dans une réunion au cours de laquelle prirent la parole MM. Cadot, vice-président ; Louart, membre du comité de propagande du Vieux Syndicat, les ouvriers après s'être élevés contre les dérogations décidèrent de ne plus faire longue coupe. Ils se présenteront à 1 heure et demie à l'accrochage et, s'ils constatent de la mauvaise volonté de la part de la Compagnie à mettre la cage à leur disposition, ils se mettront en grève.

Aux Mines de Nœux

M. Mésin, secrétaire général du Vieux Syndicat, parla devant un nombreux auditoire. Les ouvriers, après avoir fait connaître leur mécontentement, décidèrent d'attendre la décision du conseil d'administration du Vieux Syndicat qui se réunira aujourd'hui lundi et celle du Conseil National qui examinera la situation créée par le vote du Sénat.

Aux Mines de Lens

Le matin, les délégués des sections du Vieux Syndicat tinrent une réunion à la Maison syndicale, elle fut close par un ordre du jour demandant au conseil d'administration du Vieux Syndicat de se réunir lundi, au conseil de la Fédération de se réunir mardi pour prendre les mesures nécessaires afin de faire éclater un mouvement général destiné à faire aboutir la loi de 8 heures sans dérogation, avec pénalités pour les patrons et ouvriers enfreignant la loi, les uns en exerçant une contrainte, les autres en dépassant l'heure légale du travail.

Les délégués demandent conférence publique pour mardi, afin de porter les décisions prises à la connaissance des ouvriers.

A 5 heures et demie, à la Maison Syndicale, s'ouvrit une réunion, écoutée par de nombreux ouvriers, présidée par M. Rémy ayant comme assesseurs MM. Pruvost Catteau et comme secrétaire M. Brasseur.

M. Descamps dit que des réunions ont eu lieu dans toutes les concessions contre la quinzaine de Sainte-Barbe. Il s'élève contre les longues coupes.

M. Mace dit que les mineurs depuis longtemps demandent la loi de huit heures sans dérogations. Ils avaient accepté cependant comme une amélioration à leur sort la loi votée par la Chambre des députés, laissant subsister 30 heures de dérogations. Le Sénat au lieu d'en rester dans ces limites, a porté à 150 heures le temps supplémentaire que les ouvriers pourront passer au fond.

Il critique cette complaisance à l'égard des compagnies.

Son exposé terminé, il s'exprime en ces termes :

« Je ne vous ai pas dit que la loi était bonne ou mauvaise. Je vous ai exposé la loi, à vous de conclure. Tout à l'heure chacun aura à prendre ses responsabilités. Vous ne devez pas perdre de vue que la question des huit heures intéresse toute les compagnies, elle est d'ordre national. Les décisions énergiques que vous pourrez prendre seront certainement approuvées par tous les travailleurs. M. Chéron, cet excellent homme, s'est dit, a été battu. Il nous était favorable. Il a été battu, mais il n'a pas posé la question de confiance pour cela.

« Je vous demande d'être énergiques, fermes et d'avoir confiance en l'avenir. Le Conseil d'administration du Syndicat, le conseil national, vont se réunir, mercredi, les délégués des trois syndicats tiendront un congrès.

« Les mineurs doivent aujourd'hui plus que jamais faire confiance en leurs militants. Nous ne voudrions pas passer pour des indisciplinés en partant trop vite. Je vous propose l'envoi d'une lettre aux mines de Lens en leur disant qu'à partir de demain lundi, aucune fumée ne sera délivrée avant quatre heures du matin et que la remonte s'effectuera à une heure et demie. En cas de menaces pour obliger à faire des heures supplémentaires, immédiatement nous déserterons les puits ; ce sera la grève aux Mines de Lens.

« Il ne faut pas brûler les étapes, dit-il à ceux qui se montrent impatients en criant la grève de suite. J'insiste pour que vous fassiez confiance à votre organisation. Pensez au triste effet que produirait demain chez la poignée d'ouvriers hésitants, la grève pour protester contre le vote du Sénat, alors que d'autres Cies attendraient le verdict du congrès. Si des autres compagnies ont déjà connaît des actes d'indiscipline à ne faut pas les suivre. Si notre départ précipité compromettait la victoire, n'encourrions-nous pas une lourde responsabilité ?

« Si les mineurs attendent le mot d'ordre du conseil national, ils sortiront vainqueurs.

« La nécessité d'un mouvement général n'est pas, à mon avis, indiquée. Il faut se garder d'un mouvement expansif.

« La grève est inévitable car les mineurs ne veulent plus se prêter aux heures supplémentaires.

« Je vous demande de vous rallier à la proposition d'envoi d'une lettre au directeur général des Mines de Lens. »

EN RÉSUMÉ

La réunion fut close par le vote d'un ordre du jour décidant :

1° D'attendre le mot d'ordre du conseil national ;

2° D'envoyer une délégation dès lundi à la première heure pour demander à la compagnie des Mines de Lens de ne détériorer aucune lampe aux ouvriers avant 4 heures du matin et de faire procéder à la remonte du personnel à une heure et demie du soir.

Aujourd'hui lundi, à 5 heures, une réunion se tiendra à la Maison Syndicale, pour décréter la grève aux Mines de Lens si les conditions ci-dessus stipulées ne sont pas observées.

(Voir la suite en DERNIÈRE HEURE.)